

Par dépôt électronique et messenger

Le 2 mars 2016

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

M^e Jean-Olivier Tremblay
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 4683
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Tremblay.Jean-olivier@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'adoption de normes de fiabilité relatives à la protection des infrastructures critiques (normes « CIP »)
Dossier Régie: R-3947-2015 / Notre dossier : R051448 JOT

Chère consœur,

Hydro-Québec, par sa Direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec, informe la Régie que la date d'entrée en vigueur aux États-Unis de la version 5 des Normes de fiabilité de la famille CIP faisant l'objet du présent dossier a été reportée au 1^{er} juillet 2016 au lieu du 1^{er} avril 2016, comme l'a récemment décidé la Federal Energy Regulatory Commission par une ordonnance du 25 février 2016¹.

Le Coordonnateur dépose les pièces révisées et demande à ce que l'entrée en vigueur au Québec ait lieu sur la base de cette nouvelle date, comme indiqué dans les conclusions de la demande et aux pièces révisées auxquelles celle-ci réfère, à savoir :

- **Pièce HQCMÉ-1**, Document 1 (version révisée du 2 mars 2016, à la page 5, lignes 27-28);
- **Pièce HQCMÉ-1**, Document 2 (version révisée du 2 mars 2016, à la page 10).

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Jean-Olivier Tremblay

JEAN-OLIVIER TREMBLAY, avocat
JOT/sg

p. j.

¹ *North American Electric Reliability Corporation*, 154 FERC 61,137.